

25 février 2026

## Aide à mourir : une nouvelle avancée, mais un chemin encore long pour en faire une réalité pour tous.

Les députés ont adopté, ce mercredi et pour la seconde fois, la proposition de loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, à l'unanimité, et la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir, à une large majorité (pour : 299, contre 226).

L'ADMD se félicite de l'adoption du texte sur les soins palliatifs, du rétablissement de la création des maisons d'accompagnement et de soins palliatifs et du doublement des crédits alloués à la stratégie décennale qui doit permettre un déploiement réel de l'offre et de la culture palliative sur l'ensemble du territoire pour garantir enfin un accès effectif aux soins palliatifs pour toutes et tous.

L'ADMD salue également l'adoption, pour la seconde fois, d'un droit à l'aide à mourir par une large majorité de députés. Près de trois ans après la remise au président de la République des conclusions des travaux de la Convention citoyenne sur la fin de vie, ce vote marque une nouvelle avancée significative. Toutefois, l'ADMD déplore l'absence du libre choix entre l'auto-administration (suicide assisté) et l'administration par un tiers-soignant (euthanasie). Cette avancée permettait pourtant la liberté individuelle, y compris pour le soignant qui accompagne et qui dispose de la clause de conscience, sans remettre en cause l'équilibre du texte.

Pour Jonathan Denis, président de l'ADMD : « *Le chemin reste encore long avant que les Français puissent bénéficier de cette nouvelle liberté de choisir véritablement les conditions de leur fin de vie, librement. Les textes vont désormais revenir au Sénat la dernière semaine de mars. Nous souhaitons des débats à la hauteur des enjeux et des attentes des Français, particulièrement de ceux qui sont atteints de maladies incurables et à qui nous pensons en ce jour. Nous espérons que les sénateurs se montreront, cette fois-ci, à la hauteur de leur mission.* »

**Contact : Bastien André, responsable affaires publiques et communication**  
**06 34 04 54 96 - [presse@admd.org](mailto:presse@admd.org)**